



PROCES-VERBAL

ASSEMBLEE ANNUELLE ORDINAIRE

DE PROVINCE DU 21 JANVIER 2017

Ordre du jour :

- Ouverture de l'Assemblée Annuelle Ordinaire
- Présences – Absences – Procurations
- Admissions – Démissions des Clubs
- Allocution de bienvenue du Président Exécutif
- Allocution du représentant de la F.B.F.P.
- Cérémonie des récompenses Championnats Nationaux & Fédéraux
- Résultats Championnats Provinciaux CP 2016
- Débriefing C.P. – Perspectives & Objectifs 2017
- Modifications au R.O.I.
- Trésorerie :
 - Rapport du Trésorier & Situation comptable 2016
 - Prévision budgétaire 2017
 - Rapport des vérificateurs aux comptes
 - Décharge au Comité Exécutif
- Rapport du Commissaire aux comptes F.B.F.P.
- Election d'Administrateurs Provinciaux
 - Sortants et rééligibles
 - Candidats dans les conditions d'admission
- Désignation des vérificateurs aux comptes 2017
- Projet Calendrier C.P. 2017
- Interpellations rentrées dans le délai convenu
- Remerciements & Clôture de l'Assemblée Annuelle Ordinaire 2017

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE ORDINAIRE.

Le Président Exécutif de province ouvre la séance à 09h30.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie de bien vouloir prendre place.

Mesdames et Messieurs les Administrateurs provinciaux,
Monsieur le représentant de la Fédération Belge Francophone de Pétanque,
Mesdames et Messieurs les Présidents et Secrétaires des clubs,

Je vous remercie de votre présence et nous allons pouvoir commencer cette Assemblée dans laquelle viendra se greffer la remise des récompenses aux Championnes & Champions Fédéraux et de Belgique.

PRÉSENCES – ABSENCES – PROCURATIONS

Permettez, à notre Secrétaire, de vous énoncer les présents, absents et procurations du jour.

Clubs Présents :

<u>MAT.</u>	<u>CLUB</u>	<u>REPRESENTANT</u>
B02	P.C. CAPRI	RAEPERS Robert
B04	MARIUS OMAL	CHOISIS Willy
B05	LA BOULE VOTTEMOISE	VANDENABEELE Claude
B06	EMBOURG P.C.	VRIJDAGHS Cédric
B07	P.C. SOUMAGNE	BARTHE Nadine
B08	P.C. ESNEUTOIS	MATHYS Marc
B09	BOULE D'AAZ	JURCABA Yvan
B10	ROSE-ROUGE	LAUWAERT Alain
B12	AMICALE SPADOISE	GRIGNARD Michaël
B13	B.A.S.	GRAZIANI Mario
B15	P.C. LES LAURIERS	VANDEVEN Francis
B17	P.C. MALMEDY	VANESSE André
B20	FANNY VISETOISE	BALDO Thierry
B21	P.C. LA BLEGNITOISE	HENRY Francis
B22	P.C. GRACE-HOLLOGNE	JORDENS Jacques
B23	ROYALE P.C. HUTOISE	MASURE Danielle
B26	P.C. LA ROMSEENNE	MARTENS Jean
B28	LES THIERS	RATY Jacqueline
B30	P.C. WANZE	CORNET Bruno
B34	FANNY PEPINSTER	LEMENAGER Roger
B37	CARREAU HANNUTOIS	HUMBLET Pierre
B40	P.C. MABOTTE	DE GRISANTIS Domenico
B41	VAL DE MEHAIGNE	MIGNOLET Bernard
B43	ROYALE P.C. LA MOISSON	MELIN Éric
B45	BOUTONS D'OR	THIELEN Claude
B49	MUGUET LAMINOIS	DEFIZE Patrick

Clubs Absents :

<u>MAT.</u>	<u>CLUB</u>	
B03	P.C. TULTAY - MEHAGNE	-
B16	P.C. BANO	-
B27	P.C. OREYE	-

La Province compte 29 clubs.

26 clubs présents – 3 clubs absents.

Je cède maintenant la parole au Président Exécutif de province, Monsieur GERARD Claudy.

ADMISSIONS – DÉMISSIONS DE CLUBS

Démissions :

B11 - PC Chaudfontaine
B33 - PC Geer

A ratifier lors de l'Assemblée Générale Statutaire de la F.B.F.P. du 18/02/2017.

Admission :

B16 – PC Bano

Il est à noter que malgré le fait que ce club ne participe à aucune compétition (C.H.P.L. et championnat d'été) et comme les autres clubs absents, il sera soumis aux mêmes règles financières notamment en cas d'absence à une Assemblée Annuelle Ordinaire de province.

ALLOCUTION DE BIENVENUE

Mesdames, Messieurs les Dirigeants,

Je vous présente, au nom du Comité Exécutif de Province nos meilleurs vœux pour cette année 2017.

Je voudrais d'abord remercier :

- Monsieur Patrick MAYON, observateur Fédéral pour sa présence
- la VILLE DE HERSTAL pour avoir mis à notre disposition cette salle de réunion
- les tenanciers du club de ping-pong pour leur assistance technique et logistique durant toute cette matinée.

Merci également à vous, représentants des clubs liégeois de votre présence.

Je vous demanderai tout d'abord un moment de recueillement pour nos membres disparus au cours de cette année.

En tant que Président provincial, je voudrais, en cette année 2017, me réjouir de l'ouverture prochaine du bouldrome de Herstal.

Ce formidable outil va permettre à notre sport de se développer davantage. Des compétitions d'envergure vont pouvoir y être organisées dont nous profiterons tous.

La F.B.F.P. se verra dotée de bureaux ultra-modernes dont bénéficieront Dominique et Juliane qui vont enfin pouvoir travailler dans des conditions meilleures et plus adaptées.

La F.B.F.P. pourra être fière de présenter cet outil à ses invités sportifs ou non.

La province PROFITERA également de cet outil puisque le .CE.P. occupera la salle de réunion pour ses rencontres et réunions de travail.

Enfin, quel formidable outil pour le club B05, La Boule Vottemoise, qui va proposer à ses quelqueS 200 membres, 19 pistes de pétanque couvertes aux normes ET permettant d'y organiser toutes les compétitions souhaitées.

Au niveau provincial en 2016, que retenir ?

Nos championnats provinciaux se sont très bien déroulés comme le prouve le nombre sans cesse croissant d'équipes participantes.

En 2016 → 1612 participants soit une évolution de 42% sur les 5 derniers exercices.

L'équipe en place a trouvé son rythme de croisière et ce, tant au niveau des jurys de nos CP qu'au sein du CHPL. Je ne peux que me réjouir de cette entente.

De plus, afin de compléter notre équipe, il vous sera demandé lors de cette matinée, d'élire trois nouveaux candidats pour les postes vacants « d'Administrateur provincial » et de réélire les « sortants rééligibles ». Votez en votre âme et conscience.

En « Coupe de province », je veux juste noter quelques difficultés pour certains clubs de déterminer une date commune qui soit « arrangeante » puisque, comme vous le savez, nous laissons la possibilité aux clubs de fixer cette date dans un délai déterminé. Même si nous ne souhaitons pas vraiment intervenir dans cette décision, à terme et au vu des dissensions survenues lors de certaines rencontres, nous n'excluons pas de fixer nous-mêmes les dates des rencontres des différents tours. Vous voilà prévenu !

Notre président administratif, Michel Neyman, vous développera les quelques propositions de modification à apporter au ROI provincial.

Patrick Mayon prendra également la parole afin de nous donner les dernières nouvelles fédérales ainsi que les importantes échéances qui attendent notre fédération.

La Province est heureuse de voir de nombreux jeunes participer aux compétitions mais aussi de les gagner. Nous y reviendrons plus tard, lors de la proclamation des résultats.

La F.P.J.L. proposera la quatrième édition de son stage pour « Jeunes » qui se déroulera du 03/04/2017 au 07/04/2017. Celui-ci sera non seulement ouvert à la catégorie « Espoirs », à la demande des joueurs de cette catégorie, mais aussi, aux autres provinces qui n'ont pas la chance de disposer d'une infrastructure du même type que celle que nous utilisons. Nous sommes ravis de cet engouement.

Une soirée « Année 80 » ainsi qu'un souper au profit de nos jeunes vous sera également proposé en clôture de cette organisation, avec normalement, la présence des « Champions Belges 2016 » pour la remise des prix.

Nous vous dévoilerons également le calendrier provincial d'été 2017 ainsi que les différentes conditions règlementaires attachées.

Notre Trésorier, Luc MUTSERS, vous présentera la situation comptable 2016 de la province ainsi que sa projection 2017.

Merci pour votre attention.

Je cède donc la parole à Patrick Mayon. Nous passerons ensuite à la cérémonie des récompenses et nous pourrons ainsi libérer nos « Championnes » & « Champions ».

ALLOCUTION REPRESENTANT F.B.F.P.

Patrick MAYON, débute par une présentation de sa personne :

44 ans, du club d'Aubange dans la province du Luxembourg .

Il est le représentant fédéral désigné pour participer à notre « Assemblée annuelle ».

Au sein du Conseil d'Administration Fédéral, il occupe la place de second vice-Président et est le Directeur administratif de l'autorité fédérale.

Avec le Président fédéral, il aborde sommairement deux ou trois points qui touchent la province de Liège, en commençant par le boulodrome de Herstal qui va représenter un centre d'activités pour la Fédération, pour la province et aussi pour le club de Herstal qui va trouver là des installations de premier ordre permettant d'accueillir ou d'organiser quasi toutes les plus grandes compétitions dont certaines attendues sont pour un avenir proche.

La partie fédérale accueillera le secrétariat de la Fédération et des pièces diverses dont certaines seront utilisées par la province de Liège pour ses activités propres et notamment ses réunions.

Le sujet d'une nouvelle comptabilité fédérale est abordée dont la mise en œuvre est en cours. Elle sera présentée lors de la prochaine « Assemblée Générale Statutaire » le 18 février à Beez (Namur).

Cette intervention se termine par une mise à l'honneur avec des remerciements et félicitations à l'égard de Willi ABEELS, membre dirigeant actif du B05 et Administrateur provincial depuis plusieurs années, pour le travail accompli tant au niveau provincial qu'au niveau fédéral.

La province s'associe à ces félicitations et remerciements et un présent commun lui est remis ; à savoir une triplète de boules.

REMISE DES RÉCOMPENSES

Mesdames et Messieurs, nous allons maintenant procéder à la remise des récompenses pour les titres remportés par nos joueuses et joueurs durant les tournois d'été 2016 tant au niveau national que fédéral. Je vous demanderai après avoir reçu votre prix de passer auprès du Secrétaire provincial afin de valider la réception de votre récompense.

<u>Championnat Fédéral Doublettes Jeunes</u>
Minimes (F) : COUTEAUX Brenda (B33 – P.C. Geer)
Cadets (F) : GERARD Océane (B30 – R.P.C. Wanze)
Cadets (F) : DIERCKX Chloé (B12 – R.P.C. Spa)
Cadets (G) : EVRARD Bryan (B41 – P.C. Moha)
Juniors (F) : FORMATIN Manon (B34 – P.C. La Fanny Pepinster)
Juniors (F) : OLIVIER Marie (B49 – P.C. Le Muguet Laminois)
<u>Championnat de Belgique Triplettes Jeunes</u>
Minime (F) : DAVID Elisa (B12 – R.P.C. Spa)
Minime (F) : DAVID Lucie (B12 – R.P.C. Spa)
Cadets (G) : HENRY Jérôme (B21 – P.C. La Blegnytoise)
Espoirs (F) : SMAL Alysson (B49 – P.C. Le Muguet Laminois)

<u>Championnat Belgique Interclubs (Seniors)</u>
B49 – P.C. Le Muguet Laminois

CHAMPIONS PROVINCIAUX 2016.

Passons maintenant à l'énumération de tous les champions provinciaux 2016 :

<u>Coupe de Province</u>	<u>13-03-2016</u>
B43 – PC LA MOISSON	
<u>Championnat de Province Vétérans</u>	<u>03-04-2016</u>
<u>Dames</u> : MOXHET Jocelyne B34 SCHUMACHER Karine B34	<u>Hommes</u> : LUCAS Michel B45 LIZEN Fernand B45 AWOUTERS Jacques B45
<u>Championnat de Province Tripettes Mixtes</u>	<u>10-04-2016</u>
DEBROUX Aurélie – B37 STEVENART Cédric – B37 STIVALA Michaël – B37	
<u>ECB Inteclubs</u>	<u>24-04-2016</u>
<u>Dames</u> : B49 – LE MUGUET LAMINOIS	<u>Hommes</u> : B30 – Royal PC WANZE
<u>Championnat de Province Doublettes</u>	<u>08-05-2016</u>
<u>Dames</u> : MOXHET Jocelyne B34 SCHUMACHER Cindy B10	<u>Hommes</u> : STREEL J-François B30 KOHEN Kevin B30
<u>Championnat de Province Tête à tête</u>	<u>16-05-2016</u>
<u>Dames</u> : PLAINEVAUX Annick B49	<u>Hommes</u> : STREEL J-François B30
<u>Championnat de Province +48/50 ans</u>	<u>01-06-2016</u>
<u>Dames</u> : MOXHET Jocelyne B34 SCHUMACHER Karine B34	<u>Hommes</u> : BOURDOUX Roger B21 TIHANGE Philippe B30

<u>Championnat de Province Sextet</u>		<u>28-08-2016</u>	
<u>Dames</u> :		<u>Hommes</u> :	
SABELLA Concetta	B02	DUBOIS Frédéric	B49
DIMITROWA Christel	B10	GONDA John	B49
PARKER Jordane	B49	HOYOUX Frédéric	B10
SMAL Alysson	B49	DESPONTIN J-Claude	B49
SCHUMACHER Cindy	B10	BERTRAND Michaël	B30
MOXHET Jocelyne	B34	BERTRAND Quentin	B30
<u>Championnat de Province Triplettes</u>		<u>11-09-2016</u>	
<u>Dames</u> :		<u>Hommes</u> :	
DE BLOCK Muriel	B49	BERTRAND Michaël	B30
VANDEBEMDEN Sabine	B49	KOHNEN Kevin	B30
PLAINEVAUX Annick	B49	CHRISTIAENS Jordan	B30
<u>Championnat Provincial de Tir</u>		<u>11-09-2016</u>	
<u>Dames</u> :		<u>Hommes</u> :	
PARKER Jordane	B49	BOURDOUX Kevin	B49

DEBRIEFING – PERSPECTIVES – OBJECTIFS 2017

Coupe Fédérale

Comme chaque année les 4 demi-finalistes de la coupe de province seront qualifiés pour les 8^{ème} de finale de la « Coupe fédérale des clubs francophones ».

Les 8^{ème} de finale se dérouleront le dimanche 19/02/2017 et le tirage au sort des rencontres sera effectué par la Fédération Belge Francophone de Pétanque (F.B.F.P.).

En cas de victoire, les ¼ de finale se joueront le dimanche 5/03/2017 avec également un tirage au sort de la F.B.F.P.

En cas de victoire, les ½ et la finale se joueront en une seule journée le dimanche 26/03/2017.

Après le tirage des 8^{ème} et des ¼ de finale, si une équipe liégeoise reçoit, le secrétaire provincial enverra la feuille de match au secrétariat du club.

Commission C.H.P.L.

Je pense que la Commission C.H.P.L. » a trouvé son rythme de croisière.

Chaque administrateur a trouvé sa place et y effectue parfaitement son travail.

Je suis aussi heureux de constater une diminution significative du nombre d'amendes et je pense que les clubs ont enfin compris l'importance du choix du capitaine d'équipe qui est souvent le rédacteur de la feuille de match.

La réunion sportive préparatoire au prochain championnat d'hiver aura lieu comme habituellement en juin 2017.

Commission F.P.J.L.

Pour cette commission, nous ne pouvons que constater son bon fonctionnement tant au niveau sportif qu'au niveau du suivi de la trésorerie. Nous regrettons toutefois le manque de rapport de réunion, de stage ou d'informations suite aux sélections des jeunes dans divers tournois. Nous demanderons donc à cette commission un petit effort à ce niveau.

Martine Loneux à qui nous avons demandé de rejoindre Jean Luc Gérard et Michael Hansen au sein de cette commission, s'attèlera d'ailleurs à cette tâche.

Nous tenons malgré tout à préciser que nous avons reçu un premier P.V. en ce début janvier pour une réunion qui s'est déroulée en décembre dernier. C'est un début et en discuterons lors de notre prochaine réunion du C.E.P.

Commission Provinciale des Arbitres.

Notre but n'est pas ici d'interférer sur les comités d'arbitrage fédéraux ou nationaux mais nous trouvons très dommageable de ne plus avoir aucun contact avec cette commission si ce n'est pour la désignation des arbitres pour nos différents championnats.

Pour cette raison, nous souhaiterions organiser une réunion avec ceux-ci afin d'établir ainsi une politique commune de travail.

Championnats provinciaux.

Au niveau des championnats provinciaux « Doublette et Triplette », comme par le passé, ceux-ci redeviendront qualificatifs pour les championnats fédéraux.

Le mixage fédéral étant accepté pour ces deux compétitions, seule une équipe uniquement composée de joueurs liégeois pourra être déclarée championne de province.

Les championnats provinciaux de « Tir » et « Tête à Tête » seront supprimés, ceux-ci ne donnant plus accès à des championnats fédéraux. De plus, force est de constater que ces derniers sont peu rentables pour les clubs et nécessitent beaucoup de préparation.

Suite à la suppression du championnat « Tête à Tête », nous organiserons les championnats « Doublettes et Triplettes Mixtes » chaque année et non plus en alternance (un an sur deux) comme par le passé. Ceci nous permettra d'organiser le même nombre de championnats d'été.

Le championnat provincial « Vétérans » qui se déroulait habituellement en saison d'hiver (en salle) avec des éliminatoires dans les différentes régionales est complètement revu puisque dorénavant, celui-ci se déroulera sur une journée en saison d'été comme le championnat provincial des « +48/50 ans ».

Il était en effet bien triste de voir un si grand nombre d'équipes éliminées uniquement suite au manque de place dans les salles. (Pour rappel, maximum 16 hommes et 8 dames).

Autres.

Des modifications importantes au « Règlement International de Pétanque » ont eu lieu lors de la dernière « Coupe du Monde ». Plusieurs changements sont prévus dont cette fameuse nouvelle règle de mise à la main du but après un seul lancé non valable de l'adversaire.

La Fédération Francophone Belge de Pétanque informe qu'elle a officiellement reçu en date du 15 décembre 2016 ces modifications.

Tous les clubs seront informés ultérieurement mais il est bon de savoir que ces modifications au règlement ne seront applicables qu'à partir de la saison d'été. De plus, ce règlement est en phase de traduction pour nos homologues néerlandophones.

En conclusion le règlement actuel reste d'application pour tous nos championnats et tournois d'hiver en cours.

MODIFICATIONS AU R.O.I.

Le Président Administratif (P.A.) prend la parole et rappelle que ces propositions de modifications au R.O.I. ont été transmises aux clubs en même temps que le courrier d'invitation à cette « Assemblée Annuelle ».

Le P.A. explique et détaille les modifications essentielles au R.O.I. (art 1, art 2, art 3)

Il invite les clubs à poser leurs questions et demande s'ils désirent que ces propositions soient mises au vote dans leur intégralité ou individuellement.

L'assemblée opte un vote global des modifications.

Intervention du représentant du B15 – PC Lauriers, Monsieur VANDEVEN Francis.

Monsieur VANDEVEN.F interpelle le comité sur le fait que les clubs n'ont aucune information sur ce qui est discuté, décidé et ce qui est fait en C.E.P. (P.V de réunion).

Il demande donc à ce qu'un rapport soit envoyé aux clubs.

Le P.A. informe le représentant du B15, qu'une procédure déjà bien en place existe concernant les interpellations et que si celle-ci avait été faite pour le 05 décembre 2016, comme prévu au règlement, une réponse aurait pu déjà lui être apportée aujourd'hui.

De ce fait, il prendra en compte ce questionnement et proposera ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion du « Comité Exécutif de Province ».

Plus aucune question n'est soumise et le P.A. propose de passer au vote (à main levée).

• **Résultats**

- POUR : **26**
- CONTRE : **0**
- ABSTENTION : **0**

Les modifications au R.O.I. sont donc approuvées à l'unanimité.

Le R.O.I. sera transmis aux clubs avec le procès-verbal de cette assemblée à l'issue de la réunion du C.E.P. du 6 février prochain. Ci-dessous, les articles modifiés :

Art. 1 :

La dénomination de l'organe est FEDERATION BELGE FRANCOPHONE de PETANQUE - PROVINCE de LIEGE.

Elle est une Commission de la « Fédération Belge Francophone de Pétanque ASBL ». (modif. 21/01/2017) Son siège administratif se situe au domicile du secrétaire provincial.

Art. 2 :

L'organe « FBFP – Province de LIEGE » a pour objet la promotion du sport en général et de la pétanque en particulier.

Il réalise son objet par l'organisation, la diffusion, la promotion et la pratique du sport pétanque en province de Liège.

Il assure l'organisation et la gestion de championnats provinciaux estivaux et hivernaux au profit des clubs fédérés pleinement installés et exerçant sur le territoire de la province de Liège. (modif. 21/01/2017)

Art. 3 :

Sur les plans sportif et administratif, l'organe se conforme aux règles imposées par la Fédération Belge Francophone de Pétanque a.s.b.l ; laquelle répond favorablement et s'adapte aux normes et mesures imposées par la Fédération Internationale de Pétanque et de Jeu Provençal (F.I.P.J.P.) , par la Fédération Belge de Pétanque (F.B.P. – B.P.F.), par la Confédération Européenne de Pétanque (C.E.P.) ainsi que par les législations nationale et / ou Communautaire.

Art. 4 :

L'Assemblée Annuelle Ordinaire de l'Organe est composée :

- ❑ des administrateurs du Comité Exécutif de Province .
- ❑ de tous les membres effectifs de la province régulièrement admis par l'ASBL FBFP.
- ❑ d'un représentant du Conseil d'Administration de l'ASBL, invité sans droit de vote ; (modif. 21/01/2017)
- ❑ d'autres personnes peuvent y être invitées par le Comité Exécutif de Province en qualité d'experts, sans droit de vote.

Art. 5 :

Le membre effectif est représenté par son président et/ou son secrétaire lesquels sont obligatoirement en possession d'une licence A ainsi que le prévoient les statuts de l'ASBL.

Il en est de même pour tout autre mandataire désigné. (modif. 21/01/2017)

Art. 7 :

Seuls les membres effectifs (clubs affiliés) en règle d'affiliation et ne présentant aucune dette provinciale ou fédérale ont droit de vote (voir article 23 du ROI de l'ASBL FBFP). Chaque membre effectif dispose d'une voix et ne dispose que d'une voix, fut-il représenté par deux personnes.

Art. 8 :

L'Assemblée annuelle est le pouvoir souverain de l'organe. Elle exerce les pouvoirs qui lui sont reconnus dans les limites de la légalité et dans le cadre des règles imposées par la F.B.F.P. ASBL :

- ❑ d'approuver et/ou modifier le présent Règlement d'Ordre Intérieur,
- ❑ de nommer et révoquer les administrateurs provinciaux,.
- ❑ de nommer et révoquer le ou les commissaires, le ou les vérificateurs aux comptes
- ❑ d'approuver annuellement les comptes et budget provinciaux,
- ❑ de donner la décharge aux administrateurs et aux vérificateurs aux comptes provinciaux. (modif 21/01/2017)

Art. 9 :

Il sera tenu chaque année une Assemblée Annuelle ordinaire dans le courant de la seconde quinzaine de janvier.

L'assemblée se tiendra aux jour, heure et lieu mentionnés dans la convocation. Tous les membres effectifs de la province régulièrement admis par l'ASBL FBFP doivent y être convoqués.

Chaque membre effectif est tenu obligatoirement d'être représenté par au moins un de ses membres majeurs (18 ans), non suspendu et détenteur d'une licence A, aux assemblées annuelles ordinaires, aux éventuelles assemblées extraordinaires et aux assemblées sportives de la Province de Liège. (modif 21/01/2017)

Une procuration de représentation du membre effectif portée par un de ses propres membres adhérents ou par un membre effectif tiers sera admise si le document donnant droit à la représentation est sans équivoque et s'il est revêtu du sceau du cercle défaillant et de la signature de son président et secrétaire. La procuration donne droit de vote à son bénéficiaire.

Aucune amende pour absence ne pourra être retenue à charge du membre effectif qui se fait représenter. Il ne peut y avoir qu'une seule procuration par membre effectif. De même, un membre effectif tiers ne peut être porteur que d'une seule procuration.

Un membre adhérent ne peut être porteur que de la seule procuration de son membre effectif.

Une absence pure et simple à une assemblée sera sanctionnée d'une amende de 50 €. (modif 21/01/2017)

Art.12bis :

Les propositions et interpellations contraires à la bienséance, à la morale et à l'éthique, contraires au vœu des statuts et règlements de la Fédération Belge Francophone de Pétanque ASBL et les propositions et interpellations vexatoires ou contraires à la législation seront publiquement rejetées sur décision motivée du C.E.P. et information en sera donnée à l'assemblée.

Le PV de séance en fera état. Elles ne feront pas l'objet d'un suivi ou d'une diffusion vers les membres effectifs.

Selon les cas et circonstances, le déposant sera mis en garde voire même poursuivi administrativement.

En cas de réitération fautive, le déposant sera toujours poursuivi. (modif 21/01/2017)

Art. 14bis :

Lors des votes à scrutin secret, deux personnes majeures qui n'ont pas pris part au suffrage seront désignées en qualité d'assesseur du secrétaire de province pour les opérations de dépouillement et de comptabilisation des bulletins.

Leurs noms, prénoms et n° de matricule de leur club d'inscription seront mentionnés au PV de séance. (modif 21/01/2017)

Art. 16 :

Les décisions de l'Assemblée sont actées dans des procès-verbaux signés par le président et le secrétaire, et consignés dans un registre conservé au siège de l'organe.

Ces décisions prises en Assemblée sont transmises aux membres effectifs par les moyens de communication appropriés. (modif 21/01/2017)

Le Procès-verbal est envoyé dans un délai d'un mois aux membres effectifs et, à défaut de contestation écrite endéans les 15 jours de l'envoi, il sera considéré comme approuvé.

Les décisions prises ainsi que le PV de séance de l'assemblée sont également transmis dans le même temps, au secrétariat fédéral pour information de l'Administrateur fédéral délégué et partant du Conseil d'Administration. (modif 21/01/2017)

Tout membre effectif peut consulter ces procès-verbaux mais sans déplacement du registre.

Tout membre effectif justifiant d'un intérêt légitime peut demander des extraits des procès-verbaux signés par le président ou par un autre administrateur.

Art. 17 :

L'assemblée responsable élit un Comité Exécutif de Province composé de 5 administrateurs minimum et 13 au maximum, issus des membres effectifs de la province avec un maximum de deux par membre effectif « club ».

Le Comité Exécutif de Province nomme en son sein un président, un président administratif et un président sportif.

Le président est chargé de diriger et de présider le Comité Exécutif de Province.

Le mandat personnel d'administrateur de province pris à titre individuel ne peut pas être cumulé avec un autre mandat de niveau provincial .

Il ne peut non plus être cumulé avec un mandat d'arbitrage de quelconque niveau ou encore avec les charges de Coordinateur et de Conciliateur. (modif 21/01/2017)

Les candidats administrateurs qui recueillent le plus de voix sont élus.

Art. 20 :

Les administrateurs sont choisis parmi les membres adhérents présentés par leur membre effectif à la suite d'un appel à candidature.

Les membres effectifs attesteront que le candidat semble apte à l'exercice de la charge et que rien ne s'oppose à son élection au C.E.P. (modif 21/01/2017)

Art. 23 :

Les missions du Comité Exécutif de Province et des commissions provinciales (administrative et sportive) sont de :

- ❑ Secondar le Conseil d'Administration de l'ASBL FBFP dans son œuvre de propagande. Dans ce but, provoquer l'adhésion à l'ASBL FBFP des clubs non affiliés; créer de nouveaux clubs dans les secteurs où un grand essor paraît pouvoir être donné, sans nuire aux clubs affiliés existants.
- ❑ Organiser les éliminatoires provinciales des championnats fédéraux en collaboration avec le Conseil d'Administration de la FBFP. Le cas échéant, créer et proposer au Conseil d'Administration de la FBFP d'autres compétitions officielles.
- ❑ Les missions de la commission sportive de province ont un caractère strictement provincial et ne peuvent à aucun moment concurrencer celles réservées au Conseil d'Administration de la FBFP. Elles peuvent toutefois les compléter positivement s'il échet (modif. 21/01/2017)
- ❑ Juger en premier ressort les cas d'infractions autres que ceux relevant de la Commission de Discipline de l'ASBL FBFP.
- ❑ Juger en premier ressort des différends financiers propres à la province.
- ❑ Veiller au respect strict des règlements de la l'ASBL FBFP, qu'ils ne peuvent en aucun cas modifier. (modif. 21/01/2017)
- ❑ Condamner à l'amende, infliger des suspensions suivant le règlement disciplinaire fédéral, dans les cas lui autorisés.
- ❑ Donner suite aux demandes d'organisation formulées par les clubs de la province.
- ❑ Organiser un nombre limité de tournoi de propagande (*dans la condition d'organiser au préalable un tournoi officiel*), approbation à recevoir du Comité Exécutif de Province.
- ❑ Etablir et communiquer au secrétariat Fédéral le calendrier des tournois et des compétitions provinciales.
- ❑ Décider de droits d'exploitation et d'organisation pour ses manifestations sportives autorisées, d'une cotisation annuelle par membre effectif et par membre adhérent affilié auprès d'un membre effectif. (modif. 21/01/2017)

Art. 25 :

Le Comité Exécutif de Province nomme un trésorier, lequel peut être administrateur de l'organe.

Le trésorier reste sous la tutelle du Comité Exécutif de Province.

En sa qualité d'administrateur provincial, le trésorier remet périodiquement son mandat à l'élection de l'assemblée annuelle ordinaire.

Pour un trésorier non administrateur provincial, la durée de son mandat est illimitée. (modif. 21/01/2017)

Art. 27 :

Le Comité Exécutif de Province se réunit aussi souvent que l'intérêt de l'organe l'exige, soit sur convocation du président, soit à la requête de deux administrateurs.

Le Comité Exécutif de Province se réunit au moins trois fois par an. (modif. 21/01/2017)

Art. 28bis :

Dans le cas de l'article 27, lorsque deux administrateurs au moins requièrent la tenue d'une réunion du Comité Exécutif Provincial, ils feront parvenir au Président provincial l'ordre du jour écrit qu'ils souhaitent voir considéré ainsi que la documentation utile à l'examen de ces points.

La réunion sera convoquée dans les 15 jours de la réception de la notification de la requête dans les conditions de l'article 28.

Le président provincial peut ajouter d'autres points à l'ordre du jour de cette séance.

L'intervention sur requête sera notée au PV de séance. Si nécessaire, les points sur requête feront l'objet d'un vote.

La convocation du Comité Exécutif de Province est envoyée par lettre ordinaire confiée à la poste ou par courriel au moins dix jours avant la date fixée pour la réunion. Elle contient l'ordre du jour et les pièces utiles. (modif. 21/01/2017)

RAPPORT DU TRÉSORIER

Le Président Administratif cède la parole au Trésorier qui détaille les comptes 2016 ainsi que les prévisions budgétaires 2017. Il répondra ensuite à toutes les questions de l'assemblée.

SITUATION DE TRESORERIE

<u>Situation au 31/12/2012:</u>	13.647,16 €
<u>Situation au 31/12/2013:</u>	12.329,59 €
<u>Situation au 31/12/2014:</u>	15.560,59€
<u>Situation au 31/12/2015:</u>	26.531,98€
<u>Situation au 31/12/2016:</u>	31,353,92€

BILAN 2016

Situation de Caisse :

C.C.P.	0 €
Belfius	5.160,21€
Compte Coopérateur Arcopar	612,50 €
Dépôt Belfius	24.194,74 €
F.P.J.L.	819,85 €
C.P.C.A.	411,32 €
Caisse	155,30 €
<u>TOTAL</u>	<u>31,353,92</u>

Recettes :

Subside F.B.F.P.	5.867,50 €
Affiliations Clubs/Joueurs	730+8869=9.599,00 €
Inscriptions C.P.	5.446,00 €
Inscription C.H.P.L.	8.190,00 €
Inscriptions Interclubs	970,00 €
Droits d'Exploitation	1.933,55 €
Amendes CHPL	4.134,00 €
Amendes FBFPLG	456,50 €
Remboursement avance	800,00 €
Divers	59,12 €
<u>TOTAL</u>	<u>37,455,67 €</u>

Dépenses :

Secrétariat	2.930,30 €
dotation C.P.	8.148,00 €
Dotation CHPL 2015/2016 + Champ. Fédéral	7.310,00 €
Subside CPCA	0 €
Dotation Coupe de Province	1.130,00 €
Promotion / sponsoring	372,00 €
Imprimerie	525,41 €
Trophées& récompenses	374,44 €
Matériel informatique + encre	4.081,56 €
CP (Mobilité + arbitre + bureau)	1.234,30 €
Mobilité CEP	1,112,75 €
Boissons +restauration administrateurs CEP	1,227,10 €

Mobilité CHPL	678,75 €
Boissons +restauration administrateurs CHPL	385,45 €
Tenues administrateurs	697,40 €
Fleurs / cadeaux	315,50 €
Subsides FPJL	2.500,00 €
frais bancaires	42,23 €
Remboursement amende CHPL	275,00 €

TOTAL : 33.340,19 €

Le Bilan présente donc un résultat positif de 4.115,48 €

F.P.J.L. + 801,52 € (solde subside CHL)

C.P.C.A. - 95,06 € frais bancaire

– Total = 4.821,94 €

BILAN REEL EXERCICE 2016 = + 4.821,94 €

Le trésorier donne des précisions pour certains points :

- Poste « Situation de caisse - F.P.J.L. ».

La somme de 815.85€ est le solde de la caisse C.H.L. et qui a été versée aux jeunes.

- Poste « Recettes – Remboursement avance ».

- Cette somme de 800€ est une avance qui avait été versée à la F.P.J.L. pour un stage des jeunes et qui a été remboursée depuis.

- Poste « Dépenses – Dotation Coupe de province »

Le trésorier précise que ces dépenses ne sont pas le reflet de la réalité puisque la comptabilité a été arrêtée au 31 décembre 2016 et que toutes les récompenses n'ont pas été payées.

Le reste des dépenses pour la Coupe de province 2016 sera donc budgété sur l'exercice 2017.

- Poste « Dépenses – Matériels informatiques + encre »

Ces frais représentent les frais pour l'achat d'un PC ainsi que les cartouches encre et toners pour les administrateurs et le secrétariat de province.

- Poste « Dépenses – CP (Mobilité + arbitre + bureau) »

Ces frais représentent les frais engendrés notamment lors des championnats provinciaux pour les arbitres et les membres des bureaux.

Le trésorier précise qu'il ne faut pas se méprendre notamment sur les frais accordés aux administrateurs qui pour exemple représentent environ 13€ pour une journée.

- Poste « Dépenses – CP (Mobilité C.E.P.) »

Ces frais représentent les frais de déplacement pour les administrateurs lors des réunions du C.E.P.

- Poste « Dépenses - Boissons + restauration administrateurs CEP »
 - « » - Mobilité C.H.P.L. »
 - « » - Boissons + restauration administrateurs C.H.P.L. »

Ces frais représentent les frais engendrés lors des différentes réunions.
L'augmentation de ces frais découle de l'augmentation du nombre d'administrateurs par rapport aux autres années.

- Poste « Dépenses – Remboursement amendes C.H.P.L. »

Ces frais représentent le remboursement des amendes perçues indûment.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017

<u>BUDGET 2017</u>

Recettes :

Subside F.B.F.P.	5.300,00 €
Affiliations Clubs/Joueurs	9.500,00 €
Inscriptions C.P.	5.000,00 €
Inscription CHPL	8.000,00 €
Inscriptions Interclubs	1.000,00 €
Droits d'Exploitation	2.000,00 €
Amendes	3.500,00 €

<u>Total :</u>	<u>34.300,00 €</u>
----------------	--------------------

Dépenses :

Secrétariat	3.000,00 €
frais gestion CEP	2.500,00 €
frais gestion CHPL	1.000,00 €
Dotation C.P.	8.000,00 €
Récompense CHPL	7.000,00 €
Subside F.P.J.L.	2.500,00 €
Coupe de Province	1.650,00 €
Trophées & récompenses	1.000,00 €
Bureaux CP	1.500,00 €
Divers	2.500,00 €
informatique	2.000,00 €

<u>Total :</u>	<u>32.650,00 €</u>
----------------	--------------------

Le Budget présente donc un bilan positif.

Le Trésorier indique qu'un budget supplémentaire est à prévoir pour le prochain exercice. En raison de l'utilisation des nouvelles structures de la F.B.F.P. à Herstal et du fait de l'utilisation commune des locaux, l'achat notamment d'armoires pour le stockage du matériel de la province sera nécessaire.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX COMPTES

3 Vérificateurs aux comptes étaient désignés :

Messieurs MELEN Éric - JURCABA Yvan et VANDEVEN Francis.

Rapport est rendu par Monsieur VANDEVEN Francis qui prend la parole :

Il informe qu'aucune remarque importante n'est à signaler si ce n'est qu'une attention particulière et un effort sur les dépenses doivent être faits en ce qui concerne :

- les achats « secrétariat »
- les frais téléphoniques des présidents provinciaux
- les frais de reproduction secrétariat (copies, cartouches encre & toners)

DÉCHARGE COMITÉ EXÉCUTIF DE PROVINCE

Le Président de province remercie Monsieur VANDEVEN Francis et propose à l'assemblée de voter pour donner « Décharge au Comité Exécutif de province »

Résultats des votes :

- POUR : **26**
- CONTRE : **0**
- ABSTENTION : **0**

Les clubs donnent à l'unanimité « décharge » au Comité Exécutif de Province.

RAPPORT COMMISSAIRE AUX COMPTES F.B.F.P

Monsieur MELIN Éric donne rapport des comptes de la F.B.F.P.

Les comptes sont en ordre et rien de particulier n'est à signaler si ce n'est des dépenses supplémentaires qui seront budgétées pour l'achat de nouveaux matériels destinés aux nouvelles infrastructures de la F.B.F.P. à Herstal.

ÉLECTION ADMINISTRATEURS DE PROVINCE

Le Président présente à l'Assemblée les trois candidats aux postes « d'Administrateurs de province ».

Monsieur Emile CHRISTIAENS du B41 – PC Moha.

Monsieur Yvan JURCABA du B09 – PC La Boule d'Aaz de Haccourt.

Monsieur Jérémie ANKRI, absent et excusé ce jour (malade) du B37 – Carreau Hannutois.

Il cite les administrateurs sortants et rééligibles.

Monsieur GERARD Jean-Luc du B30 – RPC Wanzois.

Monsieur GERARD Claudy du B09 – PC La Boule Vottemoise de Herstal.

Il demande à l'assemblée 2 volontaires pour effectuer le dépouillement avec le secrétaire et garantir ainsi le bon déroulement de ces élections.

Messieurs VANDEVEN Francis et MOLLEN François se proposent pour le dépouillement.

Le Président de province les en remercie.

Questions de B22 – PC Grâce-Hollogne.

Actuellement 10 administrateurs sont en place. 13 sont prévus. Combien de voix faut-il pour être élu ?
Qu'en sera-t-il lorsque d'autres candidats postuleront ?

Secrétaire :

Il est bien évident que dans le cas de figure qui nous occupe aujourd'hui, une seule voix permettra à un candidat d'être élu. A l'avenir, si de nouveaux candidats postulent et que certains des administrateurs en place sont sortants et rééligibles, c'est à la « majorité des voix » que se déroulera le vote.

Les représentants des clubs sont invités à voter.

Le secrétaire assisté de Messieurs MOLLEN et VANDEVEN effectuent le dépouillement.

Résultats candidats Administrateurs :

- ***Emile CHRISTIAENS :***

- POUR : 17
- CONTRE : 4
- ABSTENTION : 5
- NUL : 0

- ***Jérémie ANKRI :***

- POUR : 20
- CONTRE : 3
- ABSTENTION : 3
- NUL : 0

- ***Yvan JURCABA :***

- POUR : 17
- CONTRE : 6
- ABSTENTION : 3
- NUL : 0

Résultats Administrateurs sortants et rééligibles.

- ***Jean-Luc GERARD :***

- POUR : 20
- CONTRE : 3
- ABSTENTION : 3
- NUL : 0

- ***Claudy GERARD :***

- POUR : 21
- CONTRE : 4
- ABSTENTION : 1
- NUL : 0

Tous les candidats et Administrateurs sortants sont élus.
Le Président Exécutif de province les en félicite.

DÉSIGNATION VÉRIFICATEURS AUX COMPTES

Le Président précise que du fait de son élection, Monsieur Yvan JURCABA ne pourra plus assurer sa tâche de « vérificateur aux comptes » en 2018 (fin de son mandat).

Il demande à l'Assemblée un volontaire afin de reprendre ce mandat.

Monsieur MASSON Albert du B34 – PC Fanny Pepinster se propose et reprend ainsi le mandat de Monsieur JURCABA Yvan (2018).

- **Province : (Mandat de 3 ans)**

MELEN Éric : 2016 / 2017 / **2018**

VANDEVEN Francis : 2016 / 2017 / **2018**

MASSON Albert : 2016 / 2017 / **2018**

- **Fédéral : (Mandat de 2 ans)**

Monsieur MELEN Éric est sortant en 2017.

A la demande du Président de province, il accepte de renouveler son mandat pour 2 ans à la F.B.F.P.

CALENDRIER CHAMP. DE PROVINCE 2017.

Le Président sportif énumère tous les championnats provinciaux 2017 en informant que cette année, le championnat provincial vétérans se déroulera sur une journée.

- Journée Finale de la Coupe de province – 12/03/2017 (R.B.M.)
- Eliminatoires & CP Triplettes – 9/04/2017 (R.B.M.)
- Eliminatoires & CP Doublettes – 23/04/2017 (R.H.)
- Eliminaire Coupe Provinciale Interclubs – 30/04/2016 (R.L.N.)
- C.P. Doublettes Mixtes – 28/05/2017 (R.L.S.)
- C.P. Vétérans – 31/05/2017 (R.L.N.)
- C.P. Sextet – 18/06/2017 (R.H.)
- C.P. Doublettes +48/50 ans – 28/06/2017 (R.L.S.)
- C.P. Triplettes Mixtes – 10/09/2017 (R.L.N.)

Il rappelle que les droits d'exploitations lors des C.P. restent inchangés et sont de :

- 0,75 € par joueur lors d'un C.P. sur ½ journée.
- 1,30 € par joueur lors d'un C.P. sur 1 journée.

Les règlements et la grille d'été 2017 seront mis en ligne sur le site de province www.petanque-liege.be à l'issue de la prochaine réunion du Comité Exécutif de province (février 2017). Cette grille d'été 2017 sera également envoyée aux clubs via l'adresse courriel officielle.

INTERPELLATIONS

2 interpellations écrites ont été reçues du club B26 – PC Romsée.

Ces 2 interpellations à caractère sportif (C.H.P.L) et avec approbation de l'ensemble du C.E.P. seront traitées lors de la séance d'information sportive de juin 2017.

Il s'agit :

- de revoir le système d'attribution des points pour les classements CHPL (un match gagné = 1 point)
- de revoir ou de compléter les attributions du capitaine en lui permettant un coaching à l'égard de ses joueurs

Le Président sportif demande aux représentants des clubs de prendre le temps de réflexion en vue du traitement de ces 2 interpellations lors de la séance d'information C.H.P.L. de Juin 2017.

REMERCIEMENTS – CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE ORDINAIRE 2017.

Plus rien n'est à l'ordre du jour et le Président Exécutif de province remercie les représentants des clubs de leur présence et clôture cette édition 2017 de l'Assemblée Annuelle Ordinaire.